

Séance du Conseil du
6 février 2023

Séance ordinaire du Conseil municipal de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 6 février 2023 à 20 heures à laquelle sont présents, M^{me} Jocelyne Caron, maire, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas et Evelyne Gallet M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière, est également présente.

Absence motivée : M^{me} Chantal Côté

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Vérification des présences;**
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023;**
- 5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion;**
- 6. Rapport des comités :**
 - a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 18 janvier 2023.**
- 7. Affaires nouvelles :**
 - a) Projet plate-forme Qidigo;
 - b) Demande de circulation déposée par les Marchands de bonheur pour la parade du Festival Rétro;
 - c) Délégation de compétence en matière de transport adapté;
(En discussion)
 - d) Acquisition d'un camion six roues et utilisation d'une partie du surplus non affecté pour cette dépense;
 - e) Dépôt du projet d'une scène extérieure au programme FRR-volet 3 – Signature innovation, Municipalité de Cap-Saint-Ignace;
 - f) Appui à un projet déposé au FRR-volet 3 Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud– Signature innovation ;
 - g) Appui à un projet déposé au FRR-volet 3 Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud– Signature innovation ;
 - h) Appui à un projet déposé au FRR-volet 3 Municipalité de Berthier-sur-Mer– Signature innovation.
- 8. Affaires commencées :**
 - a) Affectation d'une partie du surplus non affecté pour les plans et devis de la salle de conditionnement physique (gym);
 - b) Affectation du solde disponible du surplus réservé de l'aménagement du bureau de la responsable du Centre culturel pour l'acquisition d'une thermopompe pour ce même espace;
 - c) Appel d'offres pour la réfection de la toiture au Parc municipal Optimiste;
 - d) Appel d'offres pour l'aménagement de la salle de conditionnement physique (gym);
 - e) Engagement d'une préposée à l'entretien – bar;
 - f) Mise à jour des contrats de déneigement pour la présente saison;
 - g) Redevances sur les carrières-sablières 2022.

9. Informations générales;

10. Période de questions écrites et verbales;

11. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

M^{me} la maire, Jocelyne Caron, procède à l'ouverture de la séance.

2. Vérification des présences

Sont présents : M^{me} la maire, Jocelyne Caron
M. Pierre Martineau, siège #1
M. Jonathan Daigle, siège # 2
M^{me} Pauline Joncas, siège # 3
M. Gaétan Bélanger, siège #4
M^{me} Évelyne Gallet, siège #5

Est absente : M^{me} Chantal Côté, siège #6

2023-02-01

Adoption de
l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle, appuyé par la conseillère Evelyne Gallet, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2023-02-02

Adoption du
procès-verbal

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2023

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bélanger, appuyé par la conseillère Pauline Joncas et résolu à l'unanimité des conseillers, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier soit accepté, après avoir été lu par chacun des conseillers. Le Conseil accepte une dispense de lecture.

2023-02-03

Ratification des
comptes

5. Ratification des comptes payés depuis la dernière réunion

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par la conseillère Pauline Joncas, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil ratifie les comptes payés depuis la dernière réunion, pour les dépenses de 2022, du chèque numéro C2300001 au numéro C2300014 et C2300019 à C2300022, les dépôts directs du numéro P2300001 au numéro P2300041, les paiements Accès D du numéro L2300001 au numéro L2300012 pour la somme de 233 185,05 \$, les dépenses pour 2023, du chèque C2300015 à C2300018 pour 21 135,46 \$ ainsi que les salaires pour une somme de 49 654,44 \$, totalisant ainsi 303 974,95 \$.

6. Rapports des comités

**Rapport rencontre
Culture et Patrimoine
18 janvier 2023**

a) Rapport du comité Culture et Patrimoine du 18 janvier 2023

M^{me} Evelyne Gallet, conseillère responsable du comité, fait un bref résumé de la rencontre du comité Culture et Patrimoine du 18 janvier 2023.

Affaires nouvelles :

2023-02-04

a) Projet plate-forme Qidigo

Projet plate-forme
Qidigo

- ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- ATTENDU QUE** les Municipalités de la MRC de Montmagny désirent présenter un projet de partage et de centralisation d'informations concernant toutes les activités et locaux disponibles sur le territoire;
- ATTENDU QUE** la plate-forme Qidigo facilitera la gestion des différents types d'inscription;
- ATTENDU QUE** la plate-forme Qidigo apportera une plus grande visibilité des offres de loisirs offertes par les municipalités;
- ATTENDU QUE** la plate-forme Qidigo facilitera le processus de comptabilité;
- ATTENDU QUE** la plate-forme Qidigo allègera le processus pour émettre les documents relatifs à l'impôt;
- ATTENDU QUE** la plate-forme Qidigo permettra aux citoyens de s'inscrire directement aux activités voulues;
- ATTENDU QUE** la plate-forme Qidigo permettra aux citoyens d'avoir accès aux informations pertinentes en tout temps;
- ATTENDU QUE** la plate-forme Qidigo permettra aux citoyens de réserver et/ou louer directement des salles et/ou du matériel sportif;
- ATTENDU QUE** la plate-forme Qidigo sera gérée par une nouvelle ressource partagée;
- ATTENDU QUE** cette nouvelle ressource partagée sera payée par cette même demande de financement;
- ATTENDU QUE** cette nouvelle ressource représentera une ressource intermunicipale pour gérer la plate-forme Qidigo et agira comme support technique pour les municipalités;
- ATTENDU QUE** ce projet s'intègre au plan de signature innovation en santé durable, en facilitant l'accès à diverses activités sportives, culturelles, alimentaires, de loisirs pour l'ensemble de la population du territoire de la MRC de Montmagny;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet

Et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le Conseil de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à participer au projet de la plate-forme Qidigo;
- Le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le Conseil nomme la MRC de Montmagny organisme responsable du projet.

2023-02-05

Autorisation de
circulation Festival
rétro

b) Demande de circulation déposée par Les Marchands de bonheur pour la parade du Festival Rétro

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Marchands de Bonheur* désire organiser une parade de voitures dans notre municipalité le 12 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE les membres de l'organisation demandent à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace l'autorisation de circuler sur son territoire et un appui pour la demande concernant la route du Petit-Cap qui est sous juridiction du Ministère des Transports;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser les *Marchands de bonheur* à emprunter les différentes routes, rues et chemins de la municipalité (Manoir Est, Jacob, Souvenir, Vincelotte, Bord-de-l'Eau, Quatre-Chemins, Trembles, Coteau) et d'appuyer l'organisme pour leur demande auprès du Ministère des Transports pour la route du Petit-Cap. Les organisateurs ne devront pas faire de marquage de direction à la peinture sur le pavage asphalté et les affiches et poteaux devront être enlevés après l'évènement. De plus, le Service des travaux publics accepte de prêter des véhicules et de poser les affiches sur la route du Petit-Cap, mais le MTQ devra être favorable. Afin de s'assurer de la disponibilité des véhicules, l'organisme devra valider par écrit avec le Service des travaux publics au moins une semaine avant l'évènement et afin de convenir de la coordination.

2023-02-06

c) **Délégation de compétence en matière de transport adapté**

Délégation compétence
transport adapté

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation d'offrir un service de transport adapté sur leur territoire découlant de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, et ce, de manière à offrir aux personnes handicapées l'accès à des moyens de transport répondant à leurs besoins;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace d'assurer la pérennité, l'optimisation et l'amélioration des services de transport adapté dans un souci de vision régionale de développement;

CONSIDÉRANT QUE le dossier de transport adapté comporte de nombreux enjeux régionaux qui dépassent les limites territoriales de chaque municipalité, de sorte qu'une délégation de compétence en faveur de la MRC de Montmagny s'avère être la décision la plus judicieuse afin d'assurer cette pérennité, optimisation et amélioration du service;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468 à 469.1 de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 569 à 624 du *Code municipal* établissent le cadre juridique à l'intérieur duquel les ententes intermunicipales doivent être élaborées et appliquées;

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement approprié serait une délégation de compétence à la MRC de Montmagny par une entente intermunicipale avec les municipalités locales participantes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Jonathan Daigle

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De déléguer la compétence municipale en matière de transport adapté de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace à la MRC de Montmagny avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

D'autoriser la maire, M^{me} Jocelyne Caron, et la directrice générale et greffière-trésorière, M^{me} Sophie Boucher, à signer une entente intermunicipale établissant les modalités et obligations des parties en lien avec la desserte du service de transport adapté sur le territoire de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace par la MRC de Montmagny. Ces modalités et obligations devront, entre autres, prévoir (clause de transition) le versement par la MRC de Montmagny à l'organisme Transbéliment inc. des sommes qui lui sont dues en lien avec le service

de transport adapté exécuté pour la période entre la prise d'effet de la délégation au 1^{er} janvier 2023 et l'opérationnalisation du service régional de transport adapté.

De s'engager à verser à la MRC de Montmagny, à la suite du dépôt des prévisions budgétaires de l'année 2023 pour le service de transport adapté, la totalité de la contribution de l'année 2023 de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace.

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny.

2023-02-07

Acquisition camion
six roues

d) Acquisition d'un camion six roues et utilisation d'une partie du surplus non affecté pour cette dépense

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède un camion six roues dompeur 1994;

CONSIDÉRANT QUE nous avons trouvé un camion 2008 qui est évidemment plus récent et qui nous convient;

CONSIDÉRANT QUE la Politique de gestion contractuelle nous permet d'en faire l'acquisition pour l'approvisionnement de biens sans aller en appel d'offres sur invitation, et ce, même si le montant est entre 25 000 \$ et 121 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil étaient unanimes à autoriser la directrice générale à en faire l'acquisition rapidement, compte tenu de la disponibilité;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De faire l'acquisition d'un camion six roues pour un montant de 38 000 \$ avant taxes et dont la dépense nette est de 39 895,25 \$. D'accepter qu'un montant de 39 895,25 \$ soit utilisé du fonds accumulé non affecté pour payer les dépenses encourues pour la transaction concernant le camion GMC C6500 2008.

2022-02-08

Résolution FRR3 projet
Cap-Saint-Ignace

e) Dépôt du projet d'une scène extérieure au programme FRR-volet 3 – Signature innovation, Municipalité de Cap-Saint-Ignace

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a élaboré un projet d'aménagement d'une scène extérieure au parc municipal Optimiste;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR- volet 3 – Signature innovation ;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR – volet 3 – Signature innovation et à y investir les sommes prévues pour sa réalisation complète.

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace mandate comme représentante M^{me} Sophie Boucher, directrice générale et greffière-trésorière, pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR – volet 3 – Signature innovation.

2023-02-09

Résolution d'appui
projet St-François-de-
la-Rivière-du-Sud
FRR3

f) Appui à un projet déposé au FRR-volet 3 Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud– Signature innovation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-François-de-la-rivière-du-Sud a élaboré un projet pour l'amélioration du terrain de baseball phase 1 et qu'elle souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace appui le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation pour la réalisation du projet d'amélioration du terrain de baseball phase 1 de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

2023-02-10

Appui FRR volet 3
St-Pierre-de-la-Rivière-
du-Sud

g) Appui à un projet déposé au FRR-volet 3 Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud– Signature innovation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-rivière-du-Sud a élaboré un projet de pump track et qu'elle souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Evelyne Gallet

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace appui le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation pour la réalisation du projet de pump track de la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

2023-02-11

Appui FRR volet 3
Berthier-sur-Mer

h) **Appui à un projet déposé au FRR-volet 3 Municipalité de Berthier-sur-Mer– Signature innovation**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Berthier-sur-Mer a élaboré un projet de piste de ski de fond et qu'elle souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace est d'accord avec les objectifs de réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la Municipalité de Cap-Saint-Ignace appui le dépôt du projet dans le cadre du FRR-volet 3 – Signature innovation pour la réalisation du projet de piste de ski de fond de la Municipalité de Berthier-sur-Mer.

7. Affaires commencées :

2023-02-12

Affectation partie
surplus non affecté
plans et devis gym

a) **Affectation d'une partie du surplus non affecté pour les plans et devis de la salle de conditionnement physique (gym)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Cap-Saint-Ignace a un projet d'aménagement d'un centre de conditionnement physique dans une partie des anciens bureaux municipaux situés au 850, route du Souvenir;

CONSIDÉRANT QU' une nouvelle facture a été reçue après le 15 décembre 2022 et que celle-ci n'avait pas été incluse dans les dépenses à être prises dans une partie du surplus accumulé non affecté;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter qu'un montant du surplus accumulé non affecté soit utilisé pour payer les honoraires professionnels pour les plans et devis du futur centre de conditionnement physique. Le montant de la dépense nette pour les honoraires reliés au centre de conditionnement physique est de 2 730,20 \$.

2023-02-13

Affectation solde fonds réservé bureau Centre culturel pour thermopompe

b) Affectation du solde disponible du surplus réservé de l'aménagement du bureau de la responsable du Centre culturel pour l'acquisition d'une thermopompe pour ce même espace

CONSIDÉRANT la résolution 2021-12-02ss1 qui constituait un fonds réservé pour l'aménagement d'un bureau au Centre culturel au montant de 27 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 2022-07-09 qui affectait un montant de 23 709,60 \$ pour la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT QU' il reste un solde de 3 290,40 \$ dans le fonds réservé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Jonathan Daigle

Appuyé par le conseiller Pierre Martineau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le solde du fonds réservé pour l'aménagement du bureau au Centre culturel soit affecté pour l'acquisition d'une thermopompe pour le même bureau. Le solde de 3 290,40 \$ sera utilisé en totalité pour ce projet et le reste de la dépense sera prise en immobilisation.

2023-02-14

Appel d'offres toiture Parc municipal Optimiste

c) Appel d'offres pour la réfection de la toiture au Parc municipal Optimiste

CONSIDÉRANT la résolution 2022-09-17 mentionnant le retrait du soumissionnaire Toitures Pro Lemieux puisque ce dernier nous a avisé que son prix ne lui permettait pas de faire le contrat en raison des prix des matériaux qui ont augmentés;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette situation, un 2^e appel d'offres a été fait et que Toitures Pro Lemieux s'est de nouveau retiré du processus;

CONSIDÉRANT QUE la subvention obtenue d'un montant de 18 000 \$ du programme Agri-Esprit était insuffisant pour payer cette dépense de plus de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le programme de subvention PRABAM sera plus intéressant financièrement afin de réaliser ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le programme Agri-Esprit permettait une réalisation des travaux jusqu'au 31 décembre 2022 et que le retrait du seul soumissionnaire ayant soumissionné à deux reprises a entraîné un retard dans le processus;

CONSIDÉRANT QUE l'analyste a accepté une prolongation du délai jusqu'en juin 2023 ainsi qu'une modification du projet afin d'ajouter une thermopompe deux têtes et le changement de fenêtres et d'une porte au pavillon Isabelle-Dubé;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'accepter de nouveau le retrait de Toitures Pro-Lemieux pour la réfection de la toiture du pavillon Isabelle-Dubé. D'autoriser la directrice générale à retourner en appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture, et ce, avec le programme PRABAM qui permet une réalisation des travaux avant le 31 décembre 2023.

2023-02-15

Appel d'offres
aménagement salle de
conditionnement
physique (gym)

d) Appel d'offres pour l'aménagement de la salle de conditionnement physique (gym)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire demander des soumissions publiques pour réaliser la conversion de l'espace des anciens bureaux municipaux au 850, route du Souvenir en salle de conditionnement physique;

CONSIDÉRANT QUE le montant total du contrat est supérieur à 121 200 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'article 935 du *Code municipal* stipule qu'il ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions publique faite par annonce dans un journal, s'il comporte une dépense de 121 200 \$ ou plus;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par la conseillère Evelyne Gallet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'autoriser la directrice générale, M^{me} Sophie Boucher, à faire toutes les démarches requises pour obtenir la mise en concurrence exigée par la loi pour l'appel d'offres public pour la conversion de l'espace des anciens bureaux municipaux en salle de conditionnement physique (gym). Un avis public sera publié dans le journal l'Oie Blanche et le devis sera disponible sur le Système électronique d'appel d'offres public (SÉ@O). La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2023-02-16

e) **Engagement d'une préposée à l'entretien – bar**

Engagement préposée à l'entretien - bar

CONSIDÉRANT QU' une offre d'emploi a été affichée à l'interne pour le poste de préposé(e) à l'entretien-bar à raison de 35 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE l'employée qui occupait le poste temporairement deux mois a manifesté son intérêt à occuper le poste à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait le choix de ne pas afficher le poste à l'externe puisque la personne qui était en poste temporairement était en mesure de combler le poste de façon permanente;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection était composé des quatre personnes suivantes : MM. Jonathan Daigle et Gaétan Bélanger, conseillers, M^{me} Sophie Boucher, directrice générale, et M^{me} Ginette Saillant, responsable du Centre culturel;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Daigle

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'engager M^{me} Bianca Thibault à titre de préposée à l'entretien – bar pour 35 heures par semaine, selon la convention collective en vigueur et les recommandations du comité des ressources humaines. L'ancienneté a déjà été déterminée en fonction de la confirmation du poste temporaire, soit le 15 novembre 2022.

2023-02-17

f) **Mise à jour des contrats de déneigement pour la présente saison**

Mise à jour contrats déneigement

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement des rues et chemins de la municipalité comprend une clause sur l'ajustement du carburant;

CONSIDÉRANT QUE les petits contrats de déneigement ont aussi été octroyés en 2020 pour 2 saisons 2020-2021 et 2021-2022 avec une année optionnelle (2022-2023);

- CONSIDÉRANT QU'** ils sont tous autant touchés par la hausse du carburant;
- CONSIDÉRANT QUE** pour la présente saison 2022-2023, le contrat sera modifié afin d'y ajouter la même clause présente au contrat des Concassés du Cap inc., tant pour le déneigement que le transport des matières recyclables et non recyclables;
- CONSIDÉRANT QUE** le prix sera le même que la donnée utilisée dans le contrat de 2020, soit 1,25 \$/litre, et ce, afin d'être équitable pour tous;
- CONSIDÉRANT QU'** il n'y aura pas de rétroactif pour les deux saisons précédentes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De modifier les contrats des petits emplacements en déneigement signés avec Agri-Culture Lemieux, Verger Gaudreau et Marc Gagnon pour la saison 2022-2023 uniquement. Une mise à jour du contrat sera effectuée dans l'optique d'une équité entre les contrats de déneigement.

2023-02-18

Redevances 2022
carrières-sablières

g) Redevances sur les carrières-sablières 2022

- CONSIDÉRANT QUE** les redevances des exploitants des carrières et sablières pour l'année 2022 ont été perçues selon les modalités en place;
- CONSIDÉRANT QUE** ces sommes ont été affectées en entier à l'entretien des routes utilisées par les exploitants;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par la conseillère Pauline Joncas

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le Conseil confirme que les sommes reçues pour 2022 des exploitants des carrières et sablières ont été investies en totalité pour l'entretien des principales routes et chemins utilisés par les exploitants. La somme perçue est de 25 732,75 \$, et ce, pour deux exploitants.

Informations
générales

9. Informations générales

M^{me} la maire informe les gens de différents dossiers.

Période de questions
écrites et verbales

10. Période de questions générales écrites et verbales

M^{me} la maire demande à M^{me} Boucher si des questions écrites ou verbales ont été acheminées au Conseil. Cette dernière n'en a pas reçu.

2023-02-19

11. Levée de la séance

Levée de la
séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau, appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger, que la séance soit levée à 20 heures 28.

Jocelyne Caron
Maire

Sophie Boucher
Greffière-trésorière